

## **Lundi 4 mai 2020**

Procès-verbal de la session ordinaire. Le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 à 19h00 par vidéo conférence.

Sont présents à cette vidéoconférence, Madame Barbara Paillé, mairesse, et les conseillères Mesdames Marie-Claude Lafond, Doris Jetté, Julie Bibeau et Murielle L.Lessard. Sont aussi présents Messieurs les conseillers Denis Bergeron et Georges Lysight. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence: le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jean Charland et Madame Isabelle Plante directrice générale adjointe.

**110-05-20** CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par et résolu à l'unanimité des membres du

conseil présents: Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous membres du conseil formant quorum.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

### **111-05-20 Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 et du 23 avril 2020.
3. Correspondance :
  - 1) CPTAQ : Les entreprises C. Arsenault
  - 2) Canadien National : Passage à niveau Paul-Lemay.

### **4. Période de questions**

#### **5. ADMINISTRATION**

- 1) Adoption des dépenses d'avril 2020.
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 30 avril 2020.

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 1) Service Incendie : Achat de bunker.

#### **7. TRANSPORT/VOIRIE**

- 1) MTQ : Reddition de compte

#### **8. URBANISME**

AUCUN DOSSIER

#### **9. ENVIRONNEMENT**

AUCUN DOSSIER

#### **10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

- 1) Fête au Village 2020 : Annulation.

#### **11) AFFAIRES NOUVELLES :**

- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

**112-05-20**     **Approbation des procès-verbaux du 6 et du 23 avril 2020.**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances du 6 et du 23 avril 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que les procès-verbaux des séances du 6 et du 23 avril 2020 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**113-05-20**     **Correspondance**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard la conseillère appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) CPTAQ : Les entreprises C. Arsenault.
- 2) Canadien National : Passage à niveau Paul-Lemay.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

**114-05-20**     **Adoption des dépenses d'avril 2020.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 2020000141 à 202000169 inclusivement totalisant un montant de 77 321,75\$ et les salaires d'avril de 14 154,20\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**115-05-20**     **Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 30 avril 2020.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 avril 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **116-05-20 Service Incendie : Achat de bunker.**

Considérant que l'achat d'un manteau et pantalon (bunker) doit être fait;

Considérant que la soumission d'Aréo-Feu est de 2 217,35\$ taxes incluses pour un bunker;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte que le directeur incendie fasse l'achat d'un bunker pour le Service Incendie et que la dépense soit prise à même le compte Formation Incendie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TRANSPORT/VOIRIE**

### **117-05-20 MTQ : Reddition de compte.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 159 953\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les frais encourus, par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'année 2019, en voirie municipale, s'élèvent à 301 026\$.

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME**

AUCUN DOSSIER

**ENVIRONNEMENT**  
**AUCUN DOSSIER**

**LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**118-05-20** **Fête au Village 2020 : Annulation.**

Considérant la situation actuelle de pandémie de la Covid-19 et qu'aucun rassemblement n'est permis;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal annule la Fête au Village du 1<sup>er</sup> août 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**119-05-20** **Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.**

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**120-05-20** **Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h15.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 mai 2020.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier